



PREFET DE L'ARDECHE

Cabinet du Préfet
Service des Sécurités
Bureau Interministériel de Protection Civile
pref-defense-protection-civile@ardeche.gouv.fr
Standard : Tél 04 75 66 50 00 – Fax 04 75 64 03 39

BORDEREAU D'ENVOI

BUREAU INTERMINISTERIEL DE PROTECTION CIVILE

DATE ET HEURE DE REMISE : 03/08/2018 à 15H00

DESTINATAIRES :

Pour attribution : Groupement de gendarmerie- DDSP – DDT- DDCSPP - DSSEN - Direction départementale de l'enseignement catholique (DDEC) - Conseil Départemental, Maires des communes du (des) bassin(s) concerné(s) – BRECI (Bureau Communication préfecture)

Pour information : Sous-préfectures-SDIS –ATMO

| | |
|----------------|--|
| OBJET : | POLLUTION ATMOSPHERIQUE PROCEDURE «ALERTE NIVEAU 1» |
| P.J. : | Communiqué du 03/08/2018 à 13h30. (consultable sur https://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/pollutions) |

REFERENCE : Arrêté préfectoral N°07–2018–08-03-001 du 03 août 2018

Le niveau «Alerte Niveau 1 » du dispositif préfectoral relatif à la pollution atmosphérique est activé sur le territoire de l'Ardèche pour un épisode de type Estival au minimum pour les prochaines 24 heures.

Les mesures d'urgence ci-jointes sont applicables à compter de ce jour à 17h (et demain 05H00 pour la réduction de vitesse de circulation), par tranches de 24h successives et jusqu'à la levée des mesures. Elles sont listées dans l'arrêté cité en référence, publié sur le site internet de la préfecture (www.ardeche.gouv.fr).
→Les services suivants sont chargés de rediffuser le communiqué joint :

- **Maires** : à la population et aux établissements de leur commune (crèches, halte-garderie publiques et privées, écoles maternelles publiques et privées, centres aérés, centres de loisirs ou de vacances recevant des enfants, etc.),
- **Conseil Départemental** : aux services de PMI et au service gestionnaire du réseau routier départemental,
- **GGD07 et DDSP** : à la Région de Gendarmerie et DZCRS
- **DDT** : à la chambre d'agriculture et gestionnaire de réseau routier National
- **DDCSPP** : aux associations et clubs sportifs,
- **DT ARS** : aux établissements de soins recevant des personnes sensibles, insuffisants respiratoires,
- **BRECI-BUREAU COMMUNICATION PREFECTURE** : aux médias et sur le site de la préfecture.

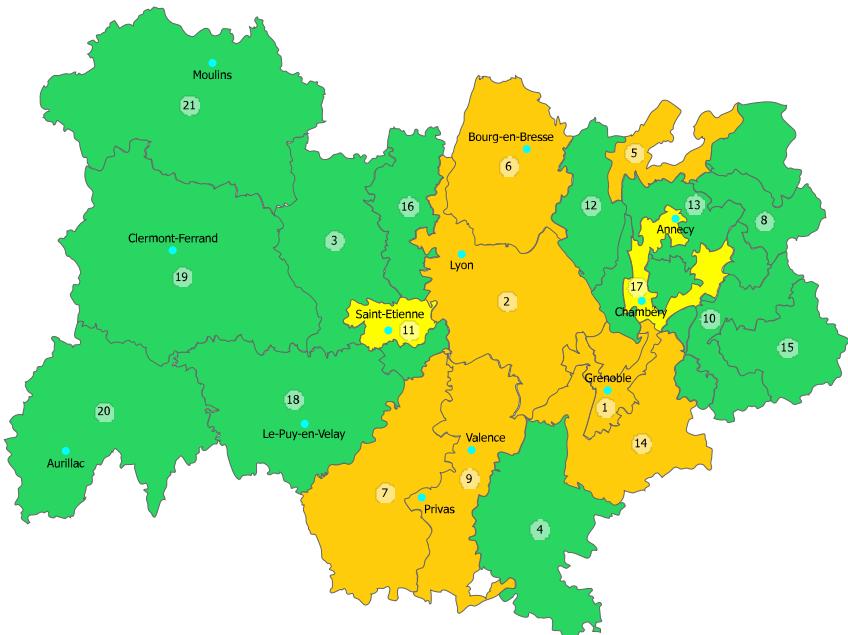
Vous êtes invités à signaler au BIPC pendant les heures ouvrées et, en dehors, au permanent de gestion de l'événement (via le standard de la Préfecture), tout incident ou difficulté lié à cette pollution.

→**Les maires devront informer le BIPC de toutes mesures locales éventuellement prises par leur soin.**

Pour le Préfet,
Le chef du bureau interministériel de protection civile
Signé

Didier ROCHE

> Vigilance



Bassin(s) d'air concerné(s)
par une vigilance
(Département(s))

Polluant(s)
en cause

Prévision de
seuil dépassé
en µg/m³

| | | | |
|----|--------------------------------------|----|-----|
| 1 | Bassin grenoblois (38) | O3 | 180 |
| 2 | Bassin lyonnais / Nord-Isère (38-69) | O3 | 180 |
| 5 | Bassin lémanique (01-74) | O3 | 180 |
| 6 | Ouest Ain (01) | O3 | 180 |
| 7 | Ouest Ardèche (07) | O3 | 180 |
| 9 | Vallée du Rhône (07-26) | O3 | 180 |
| 11 | Bassin stéphanois (42) | O3 | 180 |
| 14 | Zone alpine Isère (38) | O3 | 180 |
| 17 | Zone urbaine Pays de Savoie (73-74) | O3 | 180 |

█ Pas de vigilance particulière

█ Vigilance Jaune

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil information

█ Vigilance orange

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte premier niveau OU

Dépassement persistant, soit 2 ou 3 jours consécutifs, seuil information, entre J-2 et J+1

█ Vigilance rouge

Dépassement ponctuel, soit 1 jour, (J ou J+1) seuil alerte second niveau OU

Dépassement persistant, soit 2 jours consécutifs ou plus, seuil alerte premier niveau OU

Dépassement persistant, soit 4 jours consécutifs ou plus, seuil information, de J-2 à J+1

> Commentaire de la situation et de l'évolution

Jeudi 2 août, même si le seuil d'information n'a pas été franchi, les concentrations d'ozone sont restées élevées sur la majorité de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vendredi 3 août, les conditions météorologiques caniculaires restent très favorables à la formation de l'ozone, avec des températures en hausse et un affaiblissement du vent. Une dégradation de la qualité de l'air est donc attendue.

Samedi 4 août, les conditions météorologiques évoluent peu et restent propices à une qualité de l'air dégradée. Un import de masses d'air transfrontalières chargées en ozone est également à craindre.

Par conséquent, le bassin lémanique, l'Ouest Ain, l'Ouest Ardèche, la Vallée du Rhône, le bassin lyonnais Nord Isère et la zone alpine de l'Isère passent en vigilance orange en raison d'un risque de dépassement vendredi et samedi.

Sur le bassin grenoblois, la vigilance orange est maintenue du fait d'un risque de dépassement vendredi et samedi.

Sur la zone urbaine des Pays de Savoie, la vigilance jaune est maintenue en raison d'un risque de dépassement demain.

Une vigilance jaune est activée sur le bassin stéphanois, du fait d'un risque de dépassement demain.

VIGILANCE POLLUTION DE L'AIR

RECOMMANDATIONS

Valable pour les épisodes de type estival

➤ Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au-delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Population générale



Limitez vos activités physiques intenses en plein air



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque



Evitez de vous exposer aux produits nocifs



Continuez d'aérer votre domicile

► [Voir le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardio-vasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.

Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes

Personnes sensibles et vulnérables



L'été, préférez sortir le matin avant 13h, et le soir après 20h



Evitez les activités physiques intenses en plein air



Demandez conseil si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque



Evitez de vous exposer aux produits nocifs

➤ Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Reportez l'utilisation de barbecue à combustible solide



Evitez les solvants organiques pour vos travaux (peintures, vernis, colles etc.)



En voiture, adoptez une conduite souple



Utilisez des modes de transport limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez certaines opérations émettrices de composés organiques volatils



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Evitez l'utilisation de solvants organiques pour les travaux d'entretien



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes